

Rapport de consultation publique



**Actes du
forum**

***Une vision
pour Québec
L'avenir
maintenant***

JUIN 2003

Act

LA

Le
pub
s'in
Qué
long
réal

Cet
éco
pop
fon

Les
part
dér
tran

Pou
mai
qu'i
doc
Une
d'ac

Au
ann
Sai
acti
for
l'an
par
le j

Par
sur
de l' o

Enf
pub

ACTES DU FORUM

UNE VISION POUR QUÉBEC - L'AVENIR MAINTENANT !

SEPTEMBRE 2003

2. FAITS SAILLANTS

GÉNÉRALITÉS

Lors du forum, quelques grands thèmes ont été abordés dans plus d’un atelier. Il s’agit de l’environnement, du transport, de l’habitation, de la prestation de services et de l’aménagement du territoire. S’il fallait interpréter le fait que ces sujets soient traités hors des ateliers qui leur étaient spécifiquement consacrés, le terme intégration semblerait le plus approprié pour qualifier cette convergence des préoccupations émises par les participants et participantes au forum du 7 juin dernier.

Autrement dit, il est souhaité que toutes les actions, prévues dans un plan directeur d’aménagement et de développement ou par la planification stratégique, prennent en compte et intègrent les problématiques reliées à ces thèmes de façon cohérente et globale.

LES CONVERGENCES

Dans ce chapitre, il s’agit de la description des principales convergences qui, par thèmes, ont émergé des différents ateliers.

La préservation de l’environnement : responsabilisation et sensibilisation

Sur le plan de l’aménagement du territoire, il ressort que l’environnement doit être au cœur du projet urbain, particulièrement en ce qui concerne la préservation du milieu naturel et l’accessibilité aux plans et aux cours d’eau. En outre, le développement doit être contrôlé en prenant en compte l’étalement urbain, la desserte en transport et le respect de la qualité et des choix de vie, autres facteurs reliés à la question environnementale.

Plus spécifiquement, les problématiques environnementales, reliées au transport, doivent faire l’objet de mesures qui doivent être rapidement mises en œuvre. Les mesures souhaitées touchent, entre autres, l’éducation, la responsabilisation, voire la coercition. Aussi, les principes de précaution, face à la conservation des milieux naturels, doivent être appliqués pour tout projet de développement, notamment en ce qui a trait au développement du réseau autoroutier. Par ailleurs, le contrôle des émissions de gaz à effet de serre par la synchronisation des feux de circulation, ainsi qu’une réglementation visant à limiter les moteurs qui tournent au ralenti lorsque le véhicule est arrêté, ont aussi été envisagés.

De plus, la notion de respect de l’environnement devrait être incluse dans la promotion de la citoyenneté active par la Ville de Québec. Dans le même ordre d’idée, et ce, en terme de développement économique, il a été recommandé de définir les critères d’aide financière aux entreprises en fonction du respect des principes du développement durable.

Le transport : indissociable de l’aménagement et de l’environnement

La question du transport a été débattue en fonction de différents aspects de l’aménagement du territoire et du développement urbain, soit la mobilité, l’environnement et les services de proximité. Le développement doit être contrôlé en prenant en compte, par exemple, l’étalement urbain et la desserte en transport. Il faut donc penser intégration (circulation, espaces publics, mobilité, environnement) et encourager l’utilisation du transport en commun ainsi que de modes de transport alternatifs à l’automobile individuelle. La densification des secteurs, une meilleure planification entre l’aménagement du territoire

et les besoins en transport ainsi que l'amélioration des liens entre les quartiers ont été désignées comme des facteurs déterminants qui doivent être pris en considération.

Par ailleurs, il y a eu consensus en faveur de l'utilisation accrue du transport en commun. La majorité des interventions ont porté sur différentes actions qui pourraient être posées par la Ville de Québec ou le Réseau de transport de la Capitale (RTC) en faveur du transport en commun et des modes de transport alternatifs. Ces mesures peuvent être regroupées en trois catégories, soit le transport et l'aménagement du territoire, la consolidation et le développement du transport en commun ainsi que l'intégration et la complémentarité des modes. De plus, on a signalé la nécessité d'appliquer les principes de développement durable en matière de déplacements des personnes.

Il a aussi été recommandé de prendre des mesures afin de favoriser l'accès au transport public pour les familles. Enfin, sur le plan du développement économique, l'accessibilité en termes de transport aérien, ferroviaire et portuaire demeure la pierre angulaire de tout développement futur et elle doit être impérativement améliorée.

L'habitation : diversité et accessibilité

En ce qui a trait au logement et à l'habitation, le rôle de la Ville de Québec a été évoqué, par exemple, aux plans de la réglementation (zonage, critères architecturaux, préservation du patrimoine bâti, etc.) et de l'offre d'une diversité dans les choix d'habitation, en partenariat avec des promoteurs privés. Il a également été recommandé de sensibiliser la population à la mixité des modes d'habitation (personnes âgées, logements sociaux, coops, etc.), de faciliter l'accès à des logements abordables pour les familles et de revoir la politique des grands logements pour protéger les familles.

L'accessibilité, la diversité et la qualité des logements ont été considérées comme des facteurs importants pour stimuler la croissance démographique de Québec, entre autres, au plan de la rétention des jeunes et de l'accueil de la population immigrante, de même qu'il importe d'établir des programmes et des services d'aide au logement pour créer un environnement qui répond aux besoins des familles. De plus, l'accessibilité universelle à des équipements communautaires ainsi que l'augmentation du parc de logements sociaux ont été considérés sous l'angle du développement communautaire.

En terme de développement économique, il a été suggéré de favoriser des projets de construction innovateurs qui prennent en considération les facteurs climatiques.

Sur le plan environnemental, il est essentiel d'intégrer le facteur « nature » dans tous les plans d'aménagement et d'instaurer l'obligation d'étudier les impacts environnementaux pour tout projet de développement domiciliaire.

La prestation de services : essentielle et proche de la population

La prestation de services passe par la mise sur pied de services de proximité qui répondent adéquatement, et dans tous les domaines, aux besoins de la population. Elle représente un des facteurs fondamentaux dont doit tenir compte toute démarche de planification entreprise par la Ville de Québec.

De façon plus pointue, plusieurs aspects de la prestation de services ont été abordés au cours du forum. Ainsi, la création par la Ville de services et de programmes spécifiques, destinés à la famille et à la population immigrante, ont été souhaités. De même, la prestation de services se retrouve de façon implicite dans les préoccupations exprimées face aux diverses réglementations et à la fiscalité municipale.

Dans la même veine, il est souhaité que la Ville adopte dans ses pratiques un comportement exemplaire en matière d'environnement. En ce sens, elle devrait créer un guichet unique d'information dédié à l'environnement dans chacun des huit arrondissements, assurer la concertation entre les services municipaux, développer des partenariats avec les commissions scolaires et consacrer plus d'espace à la question environnementale dans le journal municipal *Ma Ville- Mon Arrondissement*.

L'aménagement du territoire : carrefour des solutions

L'aménagement du territoire chapeaute la plupart des thèmes abordés en ateliers. Ainsi, certaines problématiques liées à l'environnement, au transport, à l'habitation, voire à la prestation de services le concernent directement.

La création d'un environnement qui répond aux besoins des familles, l'accessibilité universelle à des espaces d'activités communautaires ainsi que le développement de logements sociaux ont été des éléments d'aménagement du territoire qui ont été évoqués. Tout comme les recommandations à l'effet d'éviter la concentration de certaines activités économiques sur la Colline parlementaire, de développer sur des secteurs en difficulté ou de maintenir les acquis en ce qui concerne le caractère patrimonial de la Ville, et ce, en perspective du développement de l'industrie touristique.

Dans le même ordre d'idées, la préservation des territoires agricoles et forestiers, des plans et des cours d'eau, leur accessibilité, le contrôle du développement urbain et du réseau routier sont des préoccupations qui doivent être intégrées dans les plans d'aménagement et de développement. Il en va de même pour la consolidation et le développement du transport en commun ainsi que pour l'intégration et la complémentarité des modes de transport.

Plus spécifiquement au plan de l'aménagement du territoire, il conviendrait de prendre des mesures pour encourager la densification des secteurs, assurer une meilleure planification entre l'aménagement du territoire et les besoins en transport ainsi qu'améliorer les liens entre les quartiers. Il faudrait cesser la construction de nouvelles infrastructures routières, éliminer l'effet « barrière » des autoroutes pour les piétons et les cyclistes et procéder à diverses améliorations aux installations actuelles pour des modes de transport autres que l'automobile. La question de la sécurité des piétons dans les quartiers résidentiels doit aussi être prise en compte.

3. Comptes rendus des ateliers

3.1 Atelier Administration municipale

Animateur : M. André Martel, agent aux consultations publiques, Arrondissement de La Cité, Ville de Québec

Présentateur : M. Pierre-Paul Gingras, conseiller-cadre, Service de la planification et du développement organisationnel, Ville de Québec

Secrétaire : M. Hugo Grondin, conseiller, Service de la planification et développement organisationnel, Ville de Québec

Panélistes :

M. Serge Belley, professeur-chercheur agrégé, École nationale d'administration publique

M. Jacques Vandal, citoyen, membre du Conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire de Québec

M. Michel Audet, professeur, Département des relations industrielles, Université Laval

Outre les personnes présentes, 70 citoyens et citoyennes ont participé à l'atelier.

Orientations suggérées aux fins de discussion

Les orientations qui ont été soumises à la discussion couvraient trois grands domaines de l'administration municipale : l'offre de services, la prestation de services et le cadre financier. Elles se détaillaient de la façon suivante :

Offre de services

- revoir de façon continue l'offre de services destinés à la population;
- mettre en place un mécanisme de révision de l'offre de services fondée sur :
 - l'étude constante de l'évolution des besoins;
 - un dialogue continu entre population, élu(e)s et fonctionnaires;
 - l'établissement de services de base.

Prestation de services

- améliorer de façon continue l'efficacité de la prestation de services;
- mettre en place un cadre de gestion fondé sur :
 - l'orientation « service à la population »;
 - l'atteinte de résultats;
 - l'apprentissage et l'amélioration continue;
 - le partenariat avec le personnel;
- identifier des économies d'échelle et des gains de productivité.

Cadre financier

- dégager une marge de manœuvre financière pour réaliser les priorités retenues par la Ville par une rationalisation des activités et une diversification des revenus municipaux;
- établir un cadre financier équitable qui couvre les questions relatives aux orientations budgétaires, aux enveloppes budgétaires disponibles pour chacun des services et des arrondissements, à la dette ainsi qu'à la taxation et à la tarification;
- diversifier les sources de revenus municipaux;
- mieux informer la population au sujet des contraintes liées aux revenus et à la prestation de services à l'intérieur du processus budgétaire.

Les grandes tendances consensuelles

Sur le plan de l'**offre de services**, quatre tendances ont été identifiées. Ainsi, la plupart des intervenants ont souhaité que l'on personnalise les « paniers » de services en fonction des particularités des arrondissements. Comme corollaire à cette première tendance, il se dégage que le principe d'équité ne présuppose pas une offre de services uniforme. Il est donc recommandé que la Ville fasse des efforts pour capter les attentes et les besoins de sa population. Par ailleurs, il a été signifié que la Ville est plus qu'une organisation de services, c'est aussi un lieu de démocratie.

Quant à la question de la **prestation de services**, il y a une volonté très nette de favoriser les arrondissements pour dispenser les services de proximité, l'administration centrale ayant pour mandat de déterminer les orientations générales de la Ville. Aussi, il est apparu très important d'oser la flexibilité dans les moyens à prendre pour donner des services et remettre en question les pratiques. Au sujet du partenariat entre l'administration municipale et le secteur privé, il faut éviter d'entretenir les préjugés et agir en recherchant le meilleur rapport qualité/prix. Par ailleurs, il conviendrait de favoriser l'intégration horizontale et verticale des services dispensés par des organismes qui relèvent de diverses juridictions (fédérales, provinciales, municipales). Sur le plan de l'accessibilité aux services, il a été recommandé de tester les nouvelles technologies avant de les déployer. Enfin, le dynamisme du personnel municipal a été identifié comme un des bons moyens de contrer la lourdeur bureaucratique.

Relativement au **cadre financier**, quatre éléments principaux sont ressortis des discussions. Le premier touche au développement du concept de budget participatif, une approche mise de l'avant au sommet de Porto Alegre. Le second précise que la diversification des sources de revenus ne signifie pas d'augmenter les revenus par la taxation ou la tarification, mais bien par une façon responsable de gérer et par l'innovation. Le troisième élément s'inscrit en parallèle au précédent et invite les gestionnaires municipaux à utiliser avec discernement la tarification ainsi que le recours à des partenariats avec le secteur privé. De son côté, la tarification devrait être envisagée dans une perspective de responsabilisation quant à l'utilisation des services pour contrer certains abus. Le quatrième élément propose de choisir le type de financement en fonction du produit livré ou du service dispensé.

Considérations particulières

Plusieurs autres commentaires, propositions, recommandations et suggestions d'actions ont été émis au cours de cet atelier. Les voici, regroupés selon deux thèmes.

La prestation de services

- donner un plus grand pouvoir aux arrondissements;
- prendre les moyens pour tendre vers une gestion axée sur les résultats;
- appliquer des principes de subsidiarité, c'est-à-dire de connaître les besoins en service et les moyens dont on dispose pour les combler ou les référer;
- développer une vision commune;
- permettre une plus grande accessibilité aux emplois municipaux pour les femmes;
- faciliter l'accès à Internet tout en maintenant les canaux traditionnels de prestation de services;
- clarifier les notions de limites de territoire, notamment celles des quartiers et des arrondissements.

Le cadre financier

- diminuer les contrôles gouvernementaux;
- vérifier également si les pertes d'acquis des municipalités relèvent d'une impression ou d'une réalité;
- intégrer des données démographiques dans l'établissement des barèmes fiscaux.

3.2 Atelier Aménagement du territoire

Animatrice : M^{me} Julie Mallette, agente aux consultations publiques, Service des communications, Ville de Québec

Présentateur : M. Denis Jean, urbaniste, Service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec

Secrétaire : M^{me} Caroline Houde, conseillère en urbanisme, Service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec

Panélistes :

M. Pierre-André Côté, président, Comité de la famille, Commission consultative culture, loisir et vie communautaire, Charlesbourg

M. Alexandre Turgeon, directeur général, Conseil de régional de l'environnement de la Capitale nationale
M^{me} Denise Piché, professeure, École d'architecture, Université Laval Québec

Outre les personnes présentes, 55 citoyens et citoyennes ont participé à l'atelier.

Orientations suggérées aux fins de discussion

- privilégier la consolidation du territoire déjà urbanisé plutôt que son expansion;
- privilégier l'insertion, la restauration, le recyclage et le renforcement des pôles multifonctionnels comme modes de développement;
- améliorer les conditions de déplacement sur les voies existantes en faveur du transport en commun;
- accélérer la réfection des infrastructures et des équipements;
- resserrer les périmètres d'urbanisation.

Les grandes tendances consensuelles

La majorité des participants et des participantes à cet atelier ont convenu que l'aménagement urbain doit prendre en considération des facteurs tels que la mobilité, l'environnement et les services de proximité. Le développement urbain doit également être envisagé selon une approche d'équité sociale. Il doit harmoniser la mixité des fonctions et la variété des modes d'habitation. L'environnement doit être au cœur du projet urbain, notamment en ce qui concerne la préservation du milieu naturel et l'accessibilité aux plans et aux cours d'eau. En outre, le développement doit être contrôlé en prenant en compte l'étalement urbain, la desserte en transport et le respect de la qualité et des choix de vie.

Considérations particulières

Plusieurs commentaires, propositions, recommandations et suggestions d'actions ont été évoqués. Les voici, regroupés par grands thèmes.

Modèles d'aménagement et architecture

- concevoir les modèles d'aménagement en fonction de la population (facteurs sociodémographiques, diversité);
- penser intégration (circulation, espaces publics, mobilité, environnement);
- penser en fonction du contrôle des divers types de pollution (atmosphérique, visuelle);
- favoriser l'excellence en architecture;
- densifier la construction;
- favoriser les initiatives;
- lancer des concours d'idées;
- assurer la préservation et la restauration du patrimoine bâti;
- développer en harmonie, selon les besoins, en fonction de l'environnement naturel et architectural;
- entretenir les infrastructures afin d'assurer sécurité et qualité de vie.

La mobilité

- penser les pistes cyclables selon divers types de fonction (loisirs, déplacement);
- encourager le transport en commun par des mesures relatives au stationnement.

L'environnement naturel

- protéger les plans et les cours d'eau;
- maintenir leur qualité;
- en garantir un accès facile.

Le rôle de la Ville de Québec

- accroître la communication;
- sensibiliser les citoyens au développement durable;
- miser sur ses atouts :
 - * l'emploi;
 - * les loisirs et la culture, nature;
 - * les services à la population et leur accessibilité;
 - * le cadre physique (architecture et patrimoine);
 - * l'environnement naturel;
 - * la convivialité.
- protéger l'environnement (cadre bâti et environnement naturel) :
 - * réglementer les hauteurs;
 - * construire des bassins rétention;
 - * contrer les rejets dans les fossés bordant le réseau routier;
 - * harmoniser les règlements d'intégration architecturale.
- désenclaver les secteurs résidentiels;
- diminuer les difficultés de déplacements (par exemple, sur rue);
- insérer des corridors piétons entre les bâtiments.

Les préoccupations de la Commission sur le schéma d'aménagement de la Ville de Québec

- l'étalement urbain;
- la préservation des territoires agricoles;
- le respect du choix de vie en périphérie;
- l'achèvement des réseaux;
- la densification des secteurs déjà développés en périphérie.

Commentaires d'organismes

Le Regroupement des artères des commerciaux

Faire des choix intelligents, soit :

- évaluer les impacts financiers du développement de grandes surfaces;
- consolider l'existant;
- préserver le patrimoine;
- évaluer les coûts relatifs à la dispersion;
- conserver notion « d'obstacles » au développement.

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent

Les aspects négatifs du développement de Québec :

- l'aménagement limité au modèle d'urbanisme alors qu'il y a nécessité d'intégration (nature/bâti);
- le fleuve oublié dans l'aménagement des plans d'eau.

Propositions :

- renaturaliser les berges du fleuve, élément d'attraction et d'unification de la ville;
- concevoir un aménagement multifonctionnel sur toute sa longueur et accessible à tous.

Boucler le réseau de pistes cyclables sur le plan des infrastructures.

Une vision minimaliste demeure dans les développements actuels (incinérateur, renaturalisation de la rivière Saint-Charles).

Problématiques identifiées dans les quartiers centraux :

- le transport en commun;
- la traverse nord-sud inadéquate;
- les subventions à la rénovation.

L'Institut de développement urbain

Deux enjeux :

- la valorisation des actifs immobiliers;
- les conditions favorables au développement immobilier.

Établir un contrôle dans le développement.

Pour contrer les obstacles à la rentabilité de l'industrie immobilière :

- se donner des espaces pour répondre à la croissance économique;
- revoir le cadre réglementaire;
- revoir le rôle de la Société immobilière du Québec.

Autres commentaires

- conserver une marge de manœuvre lorsque l'on favorise le resserrement des périmètres urbains;
- maintenir le moratoire sur les grandes surfaces pour contrer la « bétonnisation » et l'appauvrissement de l'aménagement urbain;
- donner des services à tous les groupes d'âge qui vivent dans les différents quartiers centraux de la ville;
- sensibiliser la population à la mixité des modes d'habitation (personnes âgées, logements sociaux, coops, etc.);
- faciliter l'accès à des logements abordables pour les familles;
- revoir la politique des grands logements pour protéger les familles;
- développer selon les principes du développement durable;
- maintenir une qualité de l'environnement pour l'ensemble de la population;
- optimiser l'occupation du territoire en tenant compte de la protection de l'environnement (bassins versants, eaux de ruissellement) et les déplacements;
- offrir une diversité dans les choix d'habitation (partenariat Ville-promoteur);
- « habiter automobile » ou « habiter ville » ?

3.3 Atelier Démographie

Animatrice : M^{me} Pascale Therreault, agente aux consultations publiques, Arrondissement de La Cité, Ville de Québec

Présentateur : M. Ronald Frenette, conseiller en gestion, Service de la planification et du développement organisationnel, Ville de Québec

Secrétaire : M. Louis Méthé, conseiller au développement, Service de l'urbanisme; Aménagement du territoire, Ville de Québec

Panélistes :

M. Yves Dallaire, commissaire à l'immigration, Commissariat aux relations internationales, Ville de Québec

M. Hervé Bélanger, analyste, Commission de la capitale nationale du Québec

M. Mario Marcotte, directeur général, M2S Électronique

Outre les personnes présentes, 57 citoyens et citoyennes ont participé à l'atelier.

Orientation et objectif suggérés aux fins de discussion

Orientation :

- faire de la qualité du milieu de vie et du dynamisme culturel et économique, des moteurs de croissance démographique.

Objectif :

- augmenter le nombre annuel et le taux de rétention d'immigrants et d'immigrantes et améliorer les moyens de leur intégration à la société québécoise en :
 - * développant des programmes de recrutement et d'accueil en milieu de travail;
 - * augmentant la visibilité des diverses cultures présentes sur le territoire de Québec.

Les grandes tendances consensuelles

Pour stimuler la croissance démographique de Québec, plusieurs participants et participantes de cet atelier ont prôné des mesures d'encouragement à la famille, notamment en fonction de la conciliation travail/famille. Concernant la rétention des jeunes et de la population immigrante, il convient de créer des conditions qui puissent les retenir, entre autres sur le plan de la qualité des emplois et des conditions de logement. De plus, en matière d'immigration, il conviendrait de sensibiliser davantage la population à l'importance que représentent les immigrants et les immigrantes pour la collectivité locale.

Les considérations particulières

Plusieurs commentaires, propositions, recommandations et suggestions d'actions ont été évoqués. Les voici, regroupés par grands thèmes.

L'immigration, la langue et l'intégration

- souligner l'apport positif de l'immigration non seulement pour combler des emplois, mais aussi sur les plans économiques, en général, sociaux et culturels;
- réagir aux difficultés à faire accepter le parrainage par Citoyenneté et Immigration Canada (ambassades et consulats);

- se demander pourquoi on ne peut pas garder les immigrants et les immigrantes à Québec (Il y aurait une diminution de l'immigration à Québec en 2002, que ce soit en valeur ou en pourcentage, par rapport à certaines autres régions du Québec, dont la Montérégie. Toutefois, il s'agit de données préliminaires qui vont être confirmées en janvier 2004 par croisement avec la banque de données de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Dans le cas des statistiques préliminaires, Longueuil et toute la couronne sud de Montréal sont incluses dans la Montérégie. C'est pour cette raison-là que le nombre de nouveaux arrivants 2002 en Montérégie est plus élevé qu'à Québec. Quand les statistiques seront produites dans leur version finale, Longueuil et la rive sud immédiate de Montréal seront exclues de la Montérégie.);
- profiter des avantages de l'immigration venant d'ailleurs en Amérique du Nord (étudiants étrangers formés ailleurs en Amérique du Nord);
- favoriser les différents types d'immigration;
- éviter le pillage des cerveaux venant des pays en émergence;
- définir le rôle du commissariat aux relations internationales de la Ville dans l'intégration des immigrants et immigrantes à Québec;
- favoriser l'intégration linguistique, à l'emploi, à l'entreprise et au mode de vie;
- établir des modèles et des tutorats;
- faciliter la reconnaissance de diplômes étrangers;
- créer des comités d'immigrants et d'immigrantes pour régler certains problèmes;
- favoriser l'immigration francophone à Québec;
- prendre des mesures pour rendre l'environnement accueillant aux immigrants en intégrant des références aux cultures étrangères;
- être attentif à l'équilibre entre l'offre et la demande d'emplois susceptibles d'être comblés par l'immigration;
- envisager une immigration des anglophones et des autres communautés linguistiques du Québec et du reste du Canada.

La famille

- élaborer une politique familiale qui s'applique à tout le monde afin que l'immigration ne soit pas le seul facteur de croissance démographique;
- ajuster les conditions de travail en fonction des besoins des familles et que la Ville donne l'exemple, par une politique familiale destinée à ses employées et employés;
- développer une attitude sociale positive face aux enfants et aux parents;
- favoriser, à compétence égale, les personnes qui ont des enfants;
- favoriser l'accès au transport public pour les familles;
- établir des programmes et des services d'aide au logement;
- créer un environnement qui répond aux besoins des familles;
- prendre en compte que l'insécurité économique et émotive joue un grand rôle dans la natalité;
- faciliter la participation des parents aux consultations publiques.

Autres préoccupations

- le transfert de population de Québec vers Montréal;
- la requalification de la main-d'œuvre;
- le besoin de payer la dette;
- les solutions de rechange si le renouvellement démographique ne se produit pas;
- les prévisions démographiques qui sont souvent non avérées;
- faut-il encore penser en termes de croissance démographique ?

3.4 Atelier Développement communautaire

Animatrice : M^{me} Julie Mallette, agente aux consultations publiques, Service des communications, Ville de Québec

Présentateur : M. Gilles Matte, conseiller à la planification et à l'évaluation, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Ville de Québec

Secrétaire : M^{me} Sylvie Fournier, technicienne en développement social, Culture, loisirs et vie communautaire, Arrondissement de Charlesbourg, Ville de Québec

Panélistes :

M^{me} Francine Coulombe, Table de concertation des organismes sociocommunautaires du territoire du CLSC La Source, comté de Charlesbourg

M^{me} Diane Morin, coordonnatrice, Archipel d'entraide

M. Hugues Matte, directeur des services communautaires, CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières

Outre les personnes présentes, 75 citoyens et citoyennes ont participé à l'atelier.

Orientations suggérées aux fins de discussion

- augmenter la disponibilité de logements locatifs à loyer modéré;
- améliorer la qualité et l'accessibilité des services communautaires, sportifs et culturels.

Les grandes tendances consensuelles

Les points qui avaient été soumis pour discussion, soit l'augmentation des logements locatifs (loyers modérés) et l'accessibilité et la qualité des services communautaires, sportifs et culturels, ont été questionnés. Les participants et participantes ont questionné la pertinence d'inclure, dans un atelier sur le développement communautaire l'augmentation des logements locatifs, jugeant plus à propos de discuter d'un tel point dans l'atelier sur l'aménagement du territoire et l'habitation. Pour eux, le but de l'atelier consistait davantage à échanger et à se donner une vision quant à la participation citoyenne, la démocratie et la cohésion sociale que sur des sujets aussi pointus que l'habitation ou la qualité des services. En conséquence, les points suivants ont été ajoutés pour fins de discussion : démocratie municipale ou participation citoyenne, cohésion sociale et approches innovatrices auprès de clientèles particulières. Les participants et participantes ont également souhaité de ne pas fonctionner par silo en ne discutant que d'un point à la fois, mais plutôt de permettre à chaque intervenant de s'exprimer sur le sujet de son choix, afin de respecter la liberté d'expression de chacun et d'assurer la qualité des échanges.

Les quatre points suivants ont été maintes fois soulevés par les participants et participantes : création et soutien à des lieux de dialogue et de concertation, promotion de la citoyenneté active, favoriser la mise en place et le soutien aux conseils de quartier et assurer l'accessibilité physique et sociale dans les lieux de vie communautaire.

L'importance de créer et de soutenir des lieux de dialogue, de concertation et d'échanges est sans conteste un des outils de développement communautaire ayant été le plus souvent identifié par les participants et participantes. Entre autres, l'idée d'organiser des forums locaux dans les arrondissements, comme cela se fait en Angleterre, a été identifiée comme un moyen efficace de favoriser l'appartenance à la communauté, valeur essentielle au développement des communautés. En favorisant et suscitant les occasions d'échanges et de dialogue dans les arrondissements, la Ville peut jouer un rôle majeur dans l'implication des divers acteurs du milieu dans sa prise en charge et son développement.

Pour l'ensemble des participants et participantes, la Ville doit jouer un rôle de leader dans la promotion de la citoyenneté active. Le rôle des arrondissements dépasse de loin la simple prestation de services. En effet, la promotion de l'entraide, de la démocratie, de la solidarité, voire même l'implantation d'une culture de solidarité par opposition à celle de performance, sont autant de façon pour les arrondissements de participer au développement communautaire des milieux locaux. Des exemples concrets pouvant intervenir en ce sens ont été identifiés, tels que le soutien aux initiatives de quartier (fêtes, locaux communautaires, etc.), corvées bénévoles, bénévolat, conseils de quartier, etc. En ce sens, l'importance des services de proximité et de l'appartenance à l'arrondissement a été clairement exprimée. Enfin, une réflexion devrait également être amorcée afin de s'interroger sur ce qu'est un citoyen et il est suggéré que la Ville participe à cette réflexion par la présentation et l'encouragement de modèles de citoyenneté active.

La mise en place et le soutien au conseil de quartier a également été mis de l'avant par les participants et participantes. Diverses questions ont été d'ailleurs soulevées à ce sujet en ce qui concerne la délimitation des territoires des conseils. Une certaine flexibilité à cet égard semble nécessaire pour préserver l'appartenance à la communauté non pas en fonction de la territorialité, mais plutôt en respectant les milieux de vie naturels des citoyens et citoyennes. Outre l'aspect technique de leur mise en place, les participants et participantes ont identifié les conseils de quartier comme des outils de solidarité. En ce sens, il importe que les arrondissements offrent les ressources humaines et financières nécessaires à leur mise en place, à leur soutien et à leur travail.

Finalement, et en lien avec les précédents points, il a été soulevé par plusieurs personnes que la Ville apporte une attention particulière à l'accessibilité physique, mais également sociale des lieux de vie communautaire. L'application scrupuleuse des normes d'accessibilité universelle, alliée à une « éducation citoyenne » sont des outils à favoriser par les acteurs municipaux. La prise en compte des besoins de clientèles particulières (immigrants, personnes ayant des incapacités, personnes âgées, etc.) est un outil de développement à privilégier, afin de faire de nos communautés des milieux de vie inclusifs où tous et toutes ont leur place.

Considérations particulières

Plusieurs commentaires, propositions, recommandations et suggestions d'actions ont été évoqués. Les voici, regroupés par grands thèmes.

L'aspect de l'augmentation des logements sociaux a été abordé bien que ce point n'ait pas été identifié comme prioritaire, en regard de la discussion sur le développement communautaire. La sensibilisation des citoyens et citoyennes, quant à l'implantation et à l'augmentation des logements sociaux, a été mise de l'avant ainsi que le fait que le prorata de 25 %, fixé pour le paiement du coût des HLM, devrait tenir compte des conditions et contraintes individuelles, vécues par les personnes vivant dans ces logements.

La nécessité de fournir les ressources appropriées aux arrondissements, afin de permettre à ces derniers de maintenir les acquis des organismes, a soulevé également quelques commentaires. Une attention particulière a été apportée à l'effet qu'une certaine équité devrait être assurée entre les arrondissements. Des craintes ont été exprimées quant à la future politique de reconnaissance des organismes qui ne doit pas perturber ou remettre en cause les acquis et les liens déjà existants entre organismes et municipalité.

Le soutien direct aux organismes est également perçu comme nécessaire. Toutefois, ce dernier doit se faire en respect de l'autonomie et de la mission, afin que les organismes préservent leur vocation de changement social. En ce qui a trait au soutien financier, il a été clairement mentionné par les participants et participantes qu'il doit se faire en fonction des orientations plutôt que par des programmes, cette dernière façon de faire ayant un impact négatif sur la cohésion sociale d'une communauté.

Enfin, l'établissement de divers partenariats, tant avec les institutions, qu'avec le secteur privé, est également une voie à explorer afin de favoriser l'accès aux activités et permettre à tous les acteurs du milieu de jouer un rôle dans le développement de leur communauté.

3.5 Atelier Développement économique

Animatrice : M^{me} Cristina Bucica, agente aux consultations publiques, Services des communications, Ville de Québec
Présentateur : M. Christian Marcon, commissaire à l'entreprise, Service du développement économique, Ville de Québec
Secrétaire : M^{me} Renée Desormeaux, commissaire à l'entreprise, Service du développement économique, Ville de Québec

Panélistes :

M^{me} Louise Allaire, directrice générale, Centre de diffusion de théâtre jeunesse Les Gros Beccs; présidente, CLD de Québec
M. Pierre Moisan, président, Studios ArtMédia
M. Alain Kirouac, directeur général, Chambre de commerce de Québec

Outre les personnes présentes, 70 citoyens et citoyennes ont participé à l'atelier.

Orientations suggérées aux fins de discussion

- mettre en valeur la créativité et l'innovation dans tous les domaines;
- développer un meilleur positionnement national et international pour accélérer le développement des secteurs de la technologie, de la culture et du tourisme;
- augmenter l'emploi gouvernemental en implantant, dans la capitale, les activités générées pour répondre à de nouveaux besoins, ainsi qu'en y localisant les activités spécialisées de formation.

Les grandes tendances consensuelles

Quelques lignes de force, sur lesquelles devrait être appuyé le développement économique, ont été dégagées par la plupart des participants et des participantes à cet atelier. Le développement de créneaux d'excellence ainsi qu'un meilleur équilibre entre les divers secteurs d'activité économique en est une, associée également à une recherche d'équilibre entre les principes de l'économie libérale et ceux de l'économie solidaire.

Si certains secteurs ne semblent pas en souffrir outre mesure, la problématique liée à la main-d'œuvre doit être prise en considération au plan de la rétention des jeunes, de l'intégration des immigrants et immigrantes, ainsi que de la disponibilité d'emplois de qualité.

La qualité de vie est également un atout sur lequel on doit miser pour assurer le développement économique de Québec. Il faut en assurer la promotion et développer des services de proximité qui soient attrayants. De cette façon, le développement économique contribue à établir cette qualité de vie.

Autre pierre angulaire du développement économique, l'accessibilité aérienne, ferroviaire et portuaire de Québec devrait être améliorée, tout comme devrait être renforcé le statut de capitale de la ville et les prérogatives qui en découlent. Par ailleurs, l'innovation et la créativité devraient non seulement être soutenues par des moyens concrets, mais aussi être considérées comme les vecteurs du développement économique de Québec.

Des pistes d'actions ont été évoquées pour bonifier les différents secteurs de l'activité économique métropolitaine. Outre certains domaines privilégiés par différentes politiques depuis quelques années, le tourisme, la culture et les nouvelles technologies, la vitalité économique de la région passe aussi par le renforcement des activités de secteurs plus traditionnels comme le secteur manufacturier ou celui des services. Ainsi, le développement équilibré de tous ces secteurs est visé.

Considérations particulières

Plusieurs commentaires, propositions, recommandations et suggestions d'actions ont été évoquées. Les voici, regroupés par grands thèmes.

Ainsi, dans le domaine de la technologie, il a été proposé de miser sur ce créneau et de prendre l'initiative. Toutefois, on a constaté que le recrutement de main-d'œuvre spécialisée peut s'avérer problématique selon les spécialisations.

Plusieurs propositions ont été avancées pour bonifier le développement du tourisme à Québec. Insister sur le caractère historique de la ville, élargir son image auprès des touristes, miser sur la nordicité et harmoniser les rapports entre résidents/résidentes et industrie touristique ont été quelques actions suggérées au plan des acquis. Il a également été recommandé de miser sur des produits culturels de type « Carte Accès Québec » qui permettrait de développer des forfaits ou des circuits de courte durée, de même qu'il a été proposé de travailler sur le développement du tourisme scientifique. Enfin, une plus grande latitude devrait être laissée aux entreprises et organismes spécialisés de l'industrie touristique.

En ce qui concerne la culture, l'importance économique de ce secteur a été démontrée, chiffres à l'appui. Un consensus s'est dégagé parmi les organismes du milieu pour que l'on mise davantage sur le développement culturel. Toutefois, les petits organismes ont de la difficulté à se faire connaître et devraient être davantage soutenus par la Ville. L'importance pour une capitale d'être une vitrine du milieu culturel a été évoquée. Il a également été question de développer la culture scientifique.

Sur le plan de l'activité gouvernementale, il a été demandé de clarifier les énoncés relatifs à ce sujet dans le document *Une Vision pour Québec - L'avenir maintenant !*, présenté par la Ville. Au plan du recrutement, il a été suggéré de reconnaître la valeur des immigrants et immigrantes dans la fonction publique, notamment celle des Africains francophones. Par ailleurs, il a été suggéré de ne pas compter sur l'État pour créer de nouveaux emplois.

Plusieurs autres considérations, recommandations ou souhaits ont été exprimés. Ainsi, il faudrait :

- instituer la créativité comme fondement des orientations de développement de la Ville;
- mettre en valeur la créativité et l'innovation, entre autres par le mentorat, et donner des espaces pour développer ces aspects;
- faire place aux initiatives jeunesse;
- créer des voies de transit d'entreprises jeunes et créatives;
- favoriser des projets de construction innovateurs (facteurs climatiques);
- vérifier si les règlements de la Ville permettent la réalisation de projets créateurs par les jeunes;
- faire de Québec une cité éducative;
- viser une ville ISO;
- créer des emplois de qualité;
- éviter la concentration sur la Colline parlementaire et développer sur des secteurs en difficulté;

- inclure le secteur manufacturier – pas assez présent dans les documents du forum - dans les secteurs de développement économique;
- définir les critères d'aide financière aux entreprises en fonction du respect des principes du développement durable;
- développer l'industrie cinématographique et télévisuelle;
- favoriser l'embauche des femmes dans des secteurs non-traditionnels;
- porter une attention aux travailleurs et travailleuses autonomes;
- créer un comité permanent pour évaluer l'équivalence de la main-d'œuvre immigrante;
- établir un nouveau partage de responsabilités entre la Ville et les gouvernements supérieurs et, éventuellement, accorder plus de latitude à la Ville;
- défendre le statut de capitale de la Ville (produire-innover-développer);
- évaluer la quote-part de la Société générale de financement;
- se questionner sur la manière de combler le déficit;
- créer un fonds en cas de désengagement du gouvernement;
- définir le rôle de la Ville dans le développement économique ainsi que les partenariats qu'elle veut établir;
- alléger la réglementation et établir une fiscalité compétitive.

3.6 Atelier Environnement

Animatrice : M^{me} Pascale Therreault, agente aux consultations publiques, Arrondissement de La Cité
Ville de Québec

Présentatrice : M^{me} Louise Babineau, spécialiste en environnement, Service de l'environnement, Ville de
Québec

Secrétaire : M. Pierre Breton, adjoint au directeur, Service de l'environnement, Ville de Québec

Panélistes :

M. Bernard Filion, directeur des opérations, Canards Illimités

M. Pierre Lajoie, M.D., coordonnateur, Qualité de l'air, Direction régionale de la santé publique

M. Stéphane Gariépy, ing., Direction du milieu rural, ministère de l'Environnement

Outre les personnes présentes, 70 citoyens et citoyennes ont participé à l'atelier.

Orientations suggérées aux fins de discussion

- développer de nouvelles pratiques municipales en matière d'environnement et d'aménagement selon des principes de développement durable;
- mettre en valeur les plans d'eau et les boisés;
- préserver les territoires agricoles et urbains.

Les grandes tendances consensuelles

Les participants et participantes de cet atelier ont majoritairement convenu qu'en matière d'environnement, il fallait agir immédiatement et concrètement. Des mesures doivent être rapidement mises en œuvre en termes d'éducation, de responsabilisation, voire de coercition, en ce qui a trait au respect de l'environnement. En ce sens, l'intervention municipale doit être cohérente et réalisée en partenariat avec le milieu. De plus, les principes de précaution, par exemple dans la conservation des milieux naturels, doivent être appliqués pour tout projet de développement.

Considérations particulières

Plusieurs commentaires, propositions, recommandations et suggestions d'actions ont été évoqués. Les voici, regroupés par grands thèmes.

L'eau

Dans le domaine de l'eau, la responsabilisation, l'éducation et l'application de la réglementation sont des questions soulevées à plusieurs reprises lorsqu'il s'agit d'utilisation abusive de la ressource. Des mesures telles que la tarification pour les grands utilisateurs, une réglementation relative au lavage des automobiles, la mise sur pied d'une brigade « verte et bleue », un accès plus large à des lieux publics de baignade, une plus large sensibilisation par l'information et l'éducation relative à l'environnement sont quelques-unes des mesures évoquées pour une utilisation responsable de la ressource.

Pour la conservation des plans d'eau et des cours d'eau, la gestion intégrée par bassin versant, la construction de bassins de rétention, la protection des ruisseaux et la conservation des fossés ont été suggérés. Par ailleurs, il a été relevé que les actions municipales en la matière doivent être conduites en partenariat et en concertation avec le milieu.

Les boisés et les milieux naturels

Du côté de l'environnement terrestre, la conservation des terres agricoles, la protection des boisés, dont celui de l'Escarpement, et l'établissement d'une bande riveraine de plus de 15 mètres, ont été recommandés. Doivent également être considérés comme un moratoire sur la construction d'autoroute, dont le non-prolongement de l'autoroute du Vallon, l'intégration de la nature dans les plans d'aménagement, ainsi que l'obligation d'étudier les impacts environnementaux pour tout projet de développement. De plus, la priorité devrait être consacrée à l'aménagement et le financement d'espaces verts, en particulier, de parcs familles, de corridors fauniques et de corridors piétons.

Les matières résiduelles

L'environnement urbain, particulièrement la gestion des matières résiduelles, a suscité son lot de recommandations, à commencer par des campagnes d'éducation et de sensibilisation sur le sujet, incluant la responsabilisation des fabricants. Avant même le recyclage et la récupération, il conviendrait de privilégier la réduction à la source. Pour ce qui est du recyclage et de la récupération, il est suggéré de faciliter l'accès aux bacs fournis par la Ville. Par ailleurs, les lieux publics et les grands édifices devraient être dotés de conteneurs destinés à la récupération. De plus, il est suggéré à la Ville d'encourager le développement de l'industrie du recyclage et de s'impliquer dans un projet de récupération de déchets de construction et dans l'installation de sites de compostage dans les quartiers.

Quant à la problématique plus générale de la propreté et de la salubrité urbaine, la prolifération des déchets sauvages et des excréments de chiens a été signalée. De plus, la tarification au poids, l'utilisation de sacs à ordures transparents, la fermeture de l'incinérateur, l'utilisation de sacs de toile réutilisables pour remplacer ceux de papier ou de plastique fournis par les commerces, la diminution de la fréquence de ramassage ont été mentionnées sur la question de la disposition des ordures ménagères. Enfin, la concertation, l'intégration des services et le partenariat avec les conseils de quartiers ont également été évoqués parmi les pistes de solution à la problématique des matières résiduelles.

L'air et changements climatiques

Faute de temps, ce sujet n'a été qu'effleuré. Par contre, tous furent d'accord sur l'importance de traiter cette problématique en priorité. Parmi les actions proposées pour lutter contre les gaz à effet de serre, il faut noter la synchronisation des feux de circulation ainsi qu'une réglementation visant à limiter les moteurs qui tournent au ralenti lorsque le véhicule est arrêté. Par ailleurs, il conviendrait aussi de mieux contrôler la qualité de l'air à l'intérieur des édifices.

Autres préoccupations

Le rôle essentiel de l'agriculture, la préservation des territoires agricoles ainsi que la création d'une table de concertation sur l'agriculture ont aussi fait partie des préoccupations exprimées dans cet atelier.

Il a également été souhaité que l'on tente de contrer la pollution visuelle, engendrée notamment par les panneaux publicitaires disséminés un peu partout sur le territoire.

En ce qui concerne les attentes face à l’administration municipale, il est souhaité que la Ville adopte dans ses pratiques un comportement exemplaire en matière d’environnement. Il faut aussi qu’elle établisse des priorités d’actions, qu’elle crée un guichet unique d’information dédié à l’environnement dans chacun des huit arrondissements et qu’elle assure la concertation entre les services municipaux. Il est également suggéré qu’elle développe un partenariat avec les commissions scolaires et que le journal municipal *Ma Ville- Mon Arrondissement* consacre plus d’espace à la question environnementale.

3.7 Atelier Transport

Animateur : M. André Martel, agent aux consultations publiques, Arrondissement de La Cité

Présentateur : M. Marc Des Rivières, directeur de la division Transport, Service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec

Secrétaire : M. Benoît Andrews, analyste en planification du transport, Service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec

Panélistes :

M. Martin Lee-Gosselin, professeur, Département d'aménagement, Université Laval

M. Pascal Laliberté, agent de recherche, Vivre en ville

Outre les personnes présentes, 60 citoyens et citoyennes ont participé à l'atelier.

Orientations aux fins de discussion

- améliorer les conditions de déplacement sur les voies existantes en faveur du transport en commun;
- mettre en place un réseau structurant de transport en commun et moderniser le système actuel.

Les tendances consensuelles

Globalement, il se dégage un consensus des participants et participantes à cet atelier en faveur de l'utilisation accrue du transport en commun. Diverses mesures ont été proposées pour accroître la part modale du transport collectif et diminuer celle de l'automobile individuelle. La majorité des interventions ont porté non pas sur les deux orientations proposées dans l'atelier, mais sur différentes actions qui pourraient être posées par la Ville de Québec ou le RTC en faveur du transport en commun et des modes de transport alternatifs. Ces mesures peuvent être regroupées en trois catégories, soit le transport et l'aménagement du territoire, la consolidation et développement du transport en commun ainsi que l'intégration et la complémentarité des modes.

Le transport et l'aménagement du territoire

Plusieurs personnes ont signalé la nécessité d'appliquer les principes de développement durable en matière d'aménagement du territoire et de déplacements des personnes. Pour augmenter la part du transport en commun dans la région de Québec, il s'avère nécessaire de mettre en place une série de mesures préalables pour atteindre cet objectif. Il faut ainsi encourager la densification des secteurs, assurer une meilleure planification entre l'aménagement du territoire et les besoins en transport et améliorer les liens entre les quartiers. Il faut également cesser de construire de nouvelles infrastructures routières, éliminer l'effet « barrière » des autoroutes pour les piétons et les cyclistes et procéder à diverses améliorations aux installations actuelles pour les modes autres que l'automobile. Certains ont fait valoir qu'il faut développer un « réflexe » transport en commun dans nos façons de faire, dans la planification du développement ou la modification du réseau routier. Enfin, la question de la sécurité des piétons particulièrement dans les quartiers résidentiels est une préoccupation importante pour plusieurs personnes.

La consolidation et le développement du transport en commun

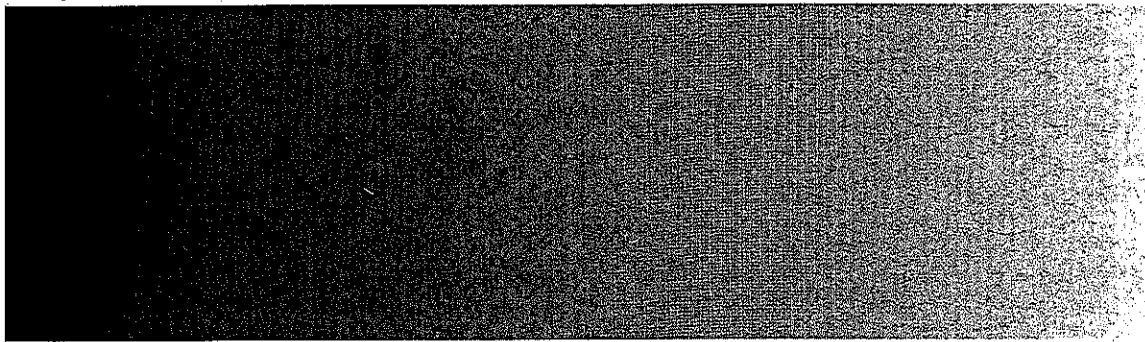
Diverses interventions ont été proposées pour encourager l'utilisation du transport en commun :

- améliorer les liens de transport collectif entre la Rive-Nord et la Rive-Sud;
- développer les parcs de stationnement incitatifs pour faciliter le transfert modal;
- améliorer l'efficacité du transport en commun par l'aménagement de couloirs d'autobus en site propre;
- adapter le service aux besoins en utilisant des véhicules plus petits (minibus, taxibus) aux périodes creuses;
- améliorer la desserte des banlieues par l'ajout de parcours rapides ainsi que la desserte entre les banlieues;
- intervenir auprès des jeunes pour les sensibiliser et les encourager à prendre le transport en commun;
- répondre davantage aux besoins des femmes avec des horaires d'autobus plus flexibles;
- étendre l'utilisation d'autobus à plancher bas pour faciliter l'accès aux personnes âgées et aux poussettes;
- accorder une réduction de tarif aux usagers réguliers pour fidéliser cette clientèle.

D'autres mesures ont été suggérées par les participants. Par exemple, on devrait se fixer un objectif de part modale du transport en commun (par exemple 20 %) et viser à l'atteindre d'ici 2010; ou encore créer une agence métropolitaine de transport et appliquer une taxe dédiée sur l'essence comme cela existe à Montréal. D'autres personnes souhaiteraient un investissement significatif dans le transport en commun par la mise en place du système léger sur rails (SLR) (tramway moderne) sur le tracé du Métrobus actuel. Selon eux, un projet SLR aurait un effet structurant sur l'organisation de l'espace urbain et permettrait de consolider les quartiers, d'attirer une nouvelle clientèle et d'augmenter la valeur foncière le long de ses axes et autour des stations. D'autres pensent que ce projet est trop coûteux et qu'il faut miser sur la complémentarité des modes. Certains sont d'avis que les routes sont surdimensionnées et qu'une partie de l'espace occupé par l'automobile devrait être récupéré au bénéfice du transport en commun.

L'intégration et la complémentarité des modes

Selon plusieurs personnes, il est nécessaire de développer la complémentarité des modes (bus, bateau, covoiturage, taxis, vélo, marche) si l'on souhaite réduire la dépendance à l'utilisation de l'automobile individuelle. Cette complémentarité vise à faciliter le transfert d'un mode à l'autre afin de créer une synergie en faveur des modes de transport alternatifs. Par exemple, il faudrait permettre le covoiturage dans les voies actuellement réservées aux autobus, élargir le concept de piste cyclable à celui de piste de promenade qui serait accessible aux piétons et aux fauteuils roulants. On devrait également pouvoir utiliser un billet unique pour passer du traversier aux réseaux de transport urbain, installer davantage de supports à vélos aux arrêts d'autobus et à proximité des pôles d'emplois et des commerces, expérimenter des projets pilotes comme celui des vélos publics à Montréal. D'autres mesures comme l'installation de supports à vélos et de douches chez les employeurs seraient des incitatifs peu coûteux et efficaces pour encourager l'utilisation du vélo plutôt que celle de l'automobile pour se rendre au travail.



Service des communications

www.ville.quebec.qc.ca

Papier recyclé (40% de fibres postconsommation)

